N°2026.04.27*11

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212200067-20260429-D_2026_04_27_11-DE

COMMUNE DE BERHET
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

DÉPARTEMENT Côtes d'Armor
ARRONDISSEMENT Lannion

Convocation du 14/04/2026
Nombre en exercice : 11
Nombre Présents : 10
Nombre de suffrages : 11
Dont Nombre de procuration : 01

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du Lundi 27 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept du mois d'Avril à 19 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal de Berhet, légalement convoqués se sont assemblés en la maison commune sous la présidence de Madame Laurence BENECH, Maire.

Présents : BENECH Laurence ; CHAPELAIN Yvon ; TURUBAN Aurélie ; STEPHAN Pierre ; LOAS Sylvie ; DROUMAGUET Pierre-Marie ; RIBAUT Laëtitia ; RONCIERE Céline ; SOYEUX Émilie ; LEGRAS Olivier
Absent excusé : OLLIVIER Guirec a remis un pouvoir à Mme BENECH laurence
Absent :
Secrétaire de séance : SOYEUX Émilie

Objet : Repas du 8 mai 2026 - tarif du repas pour les accompagnants

Mme Le Maire indique que lors du repas des anciens organisé par la commune, les personnes seules peuvent se faire accompagner mais ceci à titre payant. Aussi il convient d'autoriser l'encaissement de cette recette. Pour cela il est nécessaire de délibérer pour fixer le tarif du repas.
Mme le Maire indique que le coût du repas du traiteur l'OASIS est de 37,50 euros par personne.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE de fixer le prix du repas à 37,50 euros. Cette recette sera constatée en section de fonctionnement du budget communal.

AUTORISE Mme Le Maire ou son représentant à signer les pièces nécessaires

La secrétaire de séance,
Émilie SOYEUX

MAIRIE de BERHET
Côtes D'Armor

Le Maire,
Laurence BENECH